



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR LA
DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

085

DECRET D/ N° /PRG/CNDD/SGPRG/2009

**Portant nomination au grade d'Officier
de l'Ordre National du Mérite à titre posthume**

Le Président de la République

Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 001/CNDD/PRG/SGPR/DU 14 Janvier 2009, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance 116/PRG/SGG/DU 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite et de la loi L94 002 du CTRN modifiant et complétant l'ordonnance N° 116 du 22 septembre 1986 ;

Vu le Décret D 94 /PRG/SGG/DU 26 Janvier 1994 ; nommant le grand chancelier de l'Ordre National du Mérite

Décrète

Article 1er/ Feu Siradio DIALLO précédemment Président de l'Union pour le Renouveau (UPR), est nommé à titre posthume au grade d'Officier de l'Ordre National du Mérite.

Article 2/ Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.



Conakry, le 05 MAI 2009 2009

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement, Commandant
en Chef des Forces Armées.